

Soutien à la relève en santé durable – Bourses et compléments de bourses

VOLET QUÉBEC/VITAM – CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ DURABLE

EN RÉSUMÉ

Année d'attribution : 2023-2024

Montant du financement :

- **Maîtrise** : 17 500 \$ (2 bourses)
- **Doctorat** : 21 000 \$ (1 bourse)
- **Postdoctorat** : 45 000 \$ (1 bourse)
- **Allocations de recherche** : 5 000 \$ (maîtrise) et 7 500 \$ (doctorat et postdoctorat)

Enveloppe financière disponible: 126 000 \$

Lancement du concours : 19 octobre 2023

Date limite des soumissions : 30 novembre 2023, 16 h (**Aucune demande transmise après l'heure et la date limites des soumissions ne sera considérée.*)

Annonce des résultats : 28 mars 2024

Début du financement : Mai 2024

Fin du financement et date limite de la remise du rapport final : 30 avril 2025

Questions? chairesd.ciusssncn@ssss.gouv.qc.ca

***NOTE IMPORTANTE** : Le présent document fait référence aux bourses et aux compléments de bourses qui seront octroyés par la Chaire de recherche en santé durable par l'entremise du volet Québec/VITAM – Centre de recherche en santé durable. Les candidats et les candidates pour les bourses de 2^e et de 3^e cycles qui sont membres du Centre intersectoriel en santé durable (CISD) sont invités à poser leurs candidatures au concours lancé par l'entremise du volet Saguenay–Lac-Saint-Jean/CISD de la Chaire. Les candidats et les candidates pour les bourses de 2^e et de 3^e cycles qui sont membres du CISD ET affiliés à un autre établissement du Québec peuvent déposer leur candidature à l'un ou à l'autre des deux volets du concours. Une seule candidature par concours est admissible.

1. CONTEXTE

Créée en janvier 2023 par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS), la [Chaire de recherche en santé durable](#) est hébergée à [VITAM – Centre de recherche en santé durable](#) du CIUSSS de la Capitale-Nationale affilié à l'Université Laval, et au [Centre intersectoriel en santé durable \(CISD\)](#) de l'Université du Québec à Chicoutimi. Codirigée par deux scientifiques, ainsi qu'une citoyenne et un citoyen, la Chaire implique une mobilisation exceptionnelle des partenaires des milieux de la recherche et de l'enseignement, de la santé et des services sociaux, des villes et des municipalités ainsi que d'autres partenaires clés des régions de Québec et de Saguenay.

L'objectif général de la Chaire de recherche en santé durable est de coordonner, stimuler et démocratiser la recherche intersectorielle en santé durable au Québec. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1) Mettre les citoyen(ne)s et les communautés au cœur de tous les construits et activités de la Chaire;

- 2) Répondre aux enjeux complexes de santé par l'application de la démarche intersectorielle guidée par une vision holistique;
- 3) Assurer un développement cohésif de la recherche en santé durable sur tout le territoire québécois;
- 4) Contribuer au développement d'écosystèmes apprenants inclusifs et bienveillants en santé durable au Québec;
- 5) Contribuer à la refondation du système de santé et de services sociaux en y incorporant des approches de prévention et de promotion de la santé ciblant les saines habitudes de vie dans l'offre de services de santé de proximité.

2. OBJECTIFS

Afin d'atteindre ses objectifs et d'accélérer la mobilisation des communautés et des parties prenantes autour de la santé durable et de la déployer sur tout le territoire québécois, la Chaire, avec l'apport de citoyennes et de citoyens partenaires impliqués dans sa gouvernance, met en place un concours de bourses qui a pour but de :

- Soutenir l'excellence en recherche et la formation de la relève en santé durable;
- Appuyer les projets intersectoriels coconstruits avec les citoyennes, les citoyens et les communautés pouvant contribuer à la production de savoirs pertinents aux différentes dimensions de la santé durable.

En plus des bourses, les étudiantes et étudiants qui reçoivent une bourse de la Chaire auront un soutien et des formations pour apprendre comment mener des recherches efficacement, aussi bien à VITAM qu'au CISD. Ils pourront apprendre à partager leurs connaissances avec la société, à collaborer avec différents partenaires, à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI), ainsi qu'à valoriser les données qu'ils collectent. De plus, lors de nombreuses activités de réseautage, ils auront des occasions de rencontrer des personnes influentes dans leur domaine, ce qui les aidera à développer des compétences utiles pour leur carrière.

Partenariats

Dans le cadre de projets spéciaux avec des partenaires de la Chaire, les bourses seront assorties d'un financement de recherche qui permettra la réalisation d'initiatives conjointes ancrées dans le milieu. D'autres enveloppes provenant des partenaires viendront aussi bonifier certains projets pour encourager les nouveaux maillages. Afin de favoriser la diversité des parcours de formation et de renforcer la dimension interdisciplinaire et intersectorielle, des stages de 2 à 6 mois en milieu de pratique et en communauté seront offerts à des étudiantes et des étudiants par la Chaire. Cette approche permettra aux stagiaires de développer des compétences hors du milieu universitaire, au sein d'institutions et de communautés où ils auront un impact concret pour la santé durable de la population.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Durant toute la durée de l'octroi de la bourse, la personne titulaire devra :

- 3.1 Détenir le statut d'étudiant ou étudiante de 2e ou de 3e cycle universitaire ou de postdoctorant ou postdoctorante selon les [Règles générales communes des Fonds de recherche du Québec \(FRQ\)](#);
- 3.2 Répondre aux conditions de citoyenneté et domicile selon les [Règles générales communes des FRQ](#);
- 3.3 Être dirigée par des cochercheuses et des cochercheurs provenant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les FRQ, soit : la santé, les sciences naturelles et génie, et les sciences sociales et humaines, arts et lettres;
- 3.4 Être inscrite à temps plein dans un établissement d'enseignement supérieur québécois pendant toute la durée de la bourse dans un programme d'études admissible aux bourses de formation des FRQ OU être présente à temps plein dans le milieu d'accueil pour y poursuivre la recherche postdoctorale;
- 3.5 Respecter les règles de cumul de bourses, tel que stipulé au point 6.8.

Une attention particulière aux dimensions d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) sera portée lors de la sélection des candidatures, tel que recommandé par la [Stratégie en matière d'équité, de diversité et d'inclusion 2021-2026](#) du Fonds de recherche du Québec notamment.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Ci-dessous figurent les critères d'octroi obligatoires qui seront considérés dans l'évaluation des projets soumis. Ces critères ont été élaborés en collaboration avec l'apport de citoyennes et de citoyens partenaires impliqués dans la gouvernance de la Chaire.

- 4.1 Le projet proposé doit s'inscrire dans la vision globale de la [santé durable](#) et agir sur les [principaux facteurs qui l'influencent](#), quels qu'ils soient.
- 4.2 Le projet proposé doit être coréalisé en partenariat avec les citoyennes et les citoyens impliqués dans le projet dès son démarrage et dans toutes ses phases (planification, réalisation, évaluation, transfert des connaissances).
- 4.3 Le projet proposé doit s'appuyer sur l'interdisciplinarité et [l'intersectorialité](#) pour en élargir la perspective en santé durable et toucher, dans sa globalité, un maximum de personnes.
- 4.4 Le projet proposé doit générer des résultats tangibles et rapides, dans la mesure du possible, pour les milieux concernés et présenter, outre l'efficacité économique, un fort potentiel de transformation sociale et/ou environnementale.
- 4.5 Les candidats et les candidates s'engagent à présenter les résultats du projet proposé aux publics cibles concernés par le projet directement ou indirectement, incluant le grand public, et ce, sous une forme accessible (vulgarisés, présentés de façon visuelle et dynamique).
- 4.6 Les candidats et les candidates s'engagent à tenir compte des principes l'ÉDI dans le cadre de leurs travaux dans le but d'inclure une diversité de perspectives qui reflètent les préoccupations et les besoins de l'ensemble de notre société.

5. ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES

- 5.1 Les titulaires d'une bourse sont responsables de la gestion adéquate des montants reçus, conformément aux [Règles générales communes des FRQ](#).

Allocations de recherche

- 5.2 Seules les dépenses nécessaires et directement liées à la planification et à la réalisation des activités de recherche prévues sont admissibles.
- 5.3 Les allocations de recherche peuvent servir pour couvrir les dépenses liées aux activités de transfert de connaissances, de promotion et de diffusion, (p. ex. frais de déplacement, de séjour et d'inscription à des congrès scientifiques, frais de publication en libre accès, etc.)
- 5.4 Le montant maximal alloué pour les déplacements et les séjours, incluant les frais de participation à des congrès scientifiques, ne doit pas dépasser 40 % de l'allocation de recherche maximale octroyée, soit 3 000 \$. Le mode de déplacement choisi doit être le plus économique possible.
- 5.5 Des conditions particulières pourraient être exigées dans le cas des allocations de recherche offertes aux meilleures candidatures jugées pertinentes par les partenaires de la Chaire concernés, le cas échéant.

6. MODALITÉS D'ATTRIBUTION

- 6.1 C'est un comité d'évaluation intégrant des citoyennes et des citoyens et des membres de la communauté scientifique qui examine les demandes et les documents afférents et recommande les candidatures et les projets à financer.
- 6.2 Les cotitulaires de la Chaire, volet Québec/VITAM, soutenus par le comité-conseil citoyen, prennent la décision définitive en lien avec nombre de candidatures retenues et les montants de financement accordés selon les fonds disponibles.
- 6.3 Les candidates et les candidats gagnants seront contactés par courriel du montant de financement accordé et des modalités de versement. La liste des candidatures sélectionnées sera également publiée sur le site Web de la Chaire. (*Note : Les commentaires du comité d'évaluation ne seront pas transmis.*)
- 6.4 Le financement maximal octroyé est de :
 - Maîtrise : 17 500 \$;
 - Doctorat : 21 000 \$;
 - Postdoctorat : 45 000 \$.

- 6.5 Les meilleures candidatures se qualifiant pour un financement par la Chaire recevront une allocation de recherche, en plus d'une bourse de formation :
- Maîtrise : 5 000 \$;
 - Doctorat : 7 500 \$;
 - Postdoctorat : 7 500 \$.
- 6.6 La durée de financement est d'un an.
- 6.7 Les montants octroyés sont non transférables.
- 6.8 Un cumul partiel avec d'autres bourses est possible seulement si :
- le montant de la bourse de la Chaire est supérieur au total des autres bourses reçues ou offertes auquel cas celui-ci est alors ajusté pour combler la différence;
 - la durée de la bourse de la Chaire est supérieure à celle du total des autres bourses reçues ou offertes auquel cas le montant qui sera versé à l'échéance des autres bourses reçues correspondra à la fraction du montant total de la bourse de la Chaire proportionnelle à la durée de la période non couverte.
- 6.9 La bourse octroyée est versée en 3 versements, soit au début de chaque session universitaire (Été-Automne 2024 et Hiver 2025) à la réception de preuves d'admissibilité exigées par le présent concours (tel que stipulé à la section 3) :
- preuve d'inscription aux études de 2^e et 3^e cycle à temps plein pour les titulaires de la bourse de maîtrise et de doctorat;
 - attestation de présence par la personne assurant la supervision du stage pour les titulaires de la bourse de postdoctorat.
- 6.10 En acceptant la bourse, les titulaires s'engagent à :
- Participer à des activités de transfert ou de diffusion de connaissances de la Chaire en lien avec le projet;
 - Compléter et transmettre dûment rempli et signé le rapport final qui fait état des activités réalisées au plus tard le 30 avril 2025, soit à la fin du dernier trimestre visé par la bourse;
 - Faire mention du soutien financier de la Chaire dans les communications imprimées ou électroniques entourant le projet.
- 6.11 Pour tout changement de situation pouvant affecter le respect des conditions d'octroi (p. ex. changement de statut, de programme de formation, de direction de recherche, etc.) ou en cas d'obtention de nouvelles bourses au cours de la période d'octroi, la personne candidate doit en aviser les responsables de la Chaire, volet Québec/VITAM, le plus rapidement possible, qui après l'examen de la nouvelle situation devront approuver toute utilisation ultérieure du financement, soit décider de poursuivre, d'ajuster ou d'interrompre les versements.
- 6.12 Le non-respect des conditions du présent concours pourrait mener vers l'arrêt de la bourse. Le remboursement des sommes versées pourrait également être exigé.

7. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

- 7.1 Les documents fournis doivent être rédigés en français, dans un langage clair et accessible à tous :
- 1) **lettre de présentation** du candidat ou de la candidate qui confirme son admissibilité au présent concours et qui énonce sa motivation par rapport au présent concours et aux enjeux de santé durable notamment (1 page maximum)
 - 2) **formulaire de demande** dûment rempli et signé
 - 3) **curriculum vitae** détaillant les principales étapes du parcours académique et professionnel (expérience de recherche, publications, bourses (montant et durée), prix, etc.) incluant les autres expériences pertinentes qui démontrent, par exemple, les capacités de vulgarisation, de leadership, d'engagement dans le milieu communautaire, etc. (3 pages maximum)
 - 4) **relevé de notes** pour toutes les études universitaires suivies (complétées ou non) incluant la dernière session complétée avant la date limite du concours (Été 2023), le cas échéant (et expliquant le système de notation, dans le cas de relevés de notes obtenus hors l'Amérique du Nord)
 - 5) **preuve d'inscription** pour les sessions Automne 2023-Hiver 2024 (indiquant : le nom du candidat ou de la candidate, le nom de l'établissement, la session et le nombre de crédits (preuve d'inscription en format PDF, disponible dans monPortail, l'environnement numérique d'études de l'Université Laval, ou dans un équivalent d'une autre université

québécoise, est acceptée) (candidatures pour les bourses de 2^e et de 3^e cycles) OU **attestation de présence** (Automne 2023-Hiver 2024) par la personne assurant la supervision du stage (candidatures pour la bourse postdoctorale)

- 6) **lettres d'appui** à la candidature de la part des personnes qui assument la codirection de la recherche et/ou la supervision du candidat ou de la candidate (1 page maximum par lettre)
- 7) autres lettres d'appui à la candidature, s'il y a lieu (1 page maximum par lettre)

7.2 L'ensemble des documents relatifs à la candidature doivent être **regroupés en un seul document PDF, en conservant le même ordre qu'indiqué au point 7.1**, et transmis par courriel avant le 30 novembre 2023, 16 h, à l'adresse chairesd.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

7.3 Seules les demandes complètes et respectant les instructions (en termes de nombre de caractères, de pages et d'autres indications et critères pertinents), remplies électroniquement et transmises par courriel avant l'heure et la date limite seront acceptées.

7.4 Pour toute question ou information complémentaire : chairesd.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

- adéquation de la candidature aux objectifs et aux critères du concours
 - qualité du dossier du candidat ou de la candidate
 - justification claire des critères de sélection
 - clarté de la présentation du projet
 - rigueur et clarté de la méthodologie
 - importance et retombées concrètes du projet
 - présentation générale du dossier
-